



**Communiqué de presse du 21 juin 2021**

#Artisanat / #Bâtiment / #RénovationEnergétique / #RGE / @gouvernementFR

## **Qualification « Chantier par Chantier » : Un premier bilan positif pour cette expérimentation initiée par la CAPEB**

**Témoignage de la première entreprise artisanale  
auditée *in situ* en Nouvelle- Aquitaine**

Paris, le 21 juin 2021 - Pour augmenter massivement le nombre de chantiers de rénovation énergétique, il est obligatoire de pouvoir impliquer le plus grand nombre d'entreprises et notamment les entreprises compétentes réalisant peu de chantiers. C'est avec les petites ruisseaux qu'ont fait les grandes rivières ! Or, la qualification RGE classique impose un certain nombre de références de chantier et donc un certain niveau d'activité. Pour mettre fin à ce paradoxe, la CAPEB a donc initié, avec l'accord des pouvoirs publics et des organismes de qualification, le dispositif de la qualification *chantier par chantier* qui permet au client d'une entreprise non RGE de bénéficier des aides publiques (CEE, MaPrimeRénov'...) à la condition que l'entreprise accepte que son chantier soit obligatoirement contrôlé en fin de travaux et de se conformer aux résultats de cet audit. La CAPEB salue aujourd'hui les premiers retours positifs et encourageants de cette expérimentation au travers du premier audit *in-situ* réalisé sur le chantier d'une entreprise artisanale du bâtiment adhérente de la CAPEB.

Le chantier réalisé par un adhérent de la CAPEB de la Vienne a ainsi été **le premier de la région Nouvelle Aquitaine à être contrôlé, dernière étape du dispositif de la qualification *chantier par chantier***. Il s'agissait d'un chantier d'ITE (technique d'isolation par l'extérieur) avec bardage réalisé par l'entreprise de **Matthieu GUERIN** qui possédait déjà des qualifications dans le domaine de l'enveloppe du bâtiment mais qui ne disposait pas de la qualification RGE ITE pour que sa cliente puisse bénéficier des aides de l'État.

**Flore GUERIN, épouse et salariée de l'entrepreneur, déclare** « *Je me suis rapidement saisie de cette opportunité pour obtenir à terme des références chantiers validées par un auditeur et ainsi les transformer en qualification pleine et entière au bénéfice de nos clients.* »

Dès les annonces par le gouvernement de la création de cette nouvelle qualification, Matthieu et Flore Guerin ont engagé l'entreprise dans cette démarche, avec toutes les incertitudes, les interrogations de cette nouvelle annonce. Quelques mois plus tard, c'est finalement une expérimentation réussie et validée par les résultats positifs de l'audit chantier. Résultat : un client content et une entreprise satisfaite.

**Un contrôle indépendant réalisé en trois temps :**

1. Un temps au bureau pour questionner l'entreprise sur différents points de vigilance : le type de fixations, le type d'isolation, le traitement des points singuliers, la vérification des fiches technique des produits, les échanges sur les photos du chantier, les mentions obligatoires des devis et factures, le procès-verbal de réception...
2. Le remplissage de la grille d'audit
3. La visite du chantier en présence du maître de l'ouvrage.

**Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, déclare :** « Nous nous félicitons de ce témoignage qui vient confirmer l'objectif que nous avons toujours poursuivi : le marché de la transition énergétique et le RGE ne doivent pas échapper à nos entreprises artisanales du Bâtiment. Cette qualification au « coup par coup » dite « chantier par chantier », est une expérimentation qui offre de nouvelles opportunités pour les entreprises, elle est aussi un véritable élément de promotion pour la qualification RGE classique, ! Le premier bilan de l'expérience, effectué par QUALIBAT, donne à voir les deux grandes catégories d'utilisateurs, ceux non qualifiés RGE et ceux qualifiés RGE mais pour une autre catégorie de travaux. Nous souhaitons au travers de cette expérimentation que les artisans déçus ou éloignés de la qualification soient accompagnés et que leur quotidien soit simplifié. Rejoignez massivement ce nouveau dispositif. Augmentez votre activité, en augmentant le nombre de rénovation énergétique tout en répondant à l'attente de vos clients sécurisés »



Photos du chantier d'ITE, réalisé par notre adhérent, Matthieu GUERIN gérant des Éts Jadault à Nouaillé-Maupertuis

---

#### À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat\* du Bâtiment, lequel dénombre :

- 557 306 entreprises employant moins de 20 salariés\*\*, soit 99% des entreprises du Bâtiment
- 651 011 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 56 093 apprentis, soit 77% des apprentis du Bâtiment

Ces entreprises réalisent 86,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 60% du CA du Bâtiment

\* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2020 »

[https://twitter.com/capeb\\_fr](https://twitter.com/capeb_fr) - [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

#### Contacts presse

CAPEB : Isabelle Planchais - tél : 01 53 60 77 81 et 06 08 56 78 06 - [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr)

Agence Hopscotch : Alice Augeraud - tél : 01 58 65 00 54 - [aaugeraud@hopscotch.fr](mailto:aaugeraud@hopscotch.fr)

---